



Rejets de télétransmission les plus courants

Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0460 053	"L'ETABLISSEMENT PRESCRIPTEUR EST INCONNU AU FICHER NATIONAL"	Le numéro de prescripteur n'est pas répertorié	Vérifiez les éléments présents sur la prescription médicale. Le numéro d'identification de l'établissement figurant sur la prescription médicale doit être saisi. Vous pouvez retrouver cette information sur le site finess.sante.gouv.fr
0470 049	"PRESCRIPTION INTERDITE A CETTE DATE"	La date de prescription transmise est antérieure à la date de début de droit d'exercice du prescripteur, ou postérieure à la date de fin d'exercice du médecin prescripteur, ou le prescripteur est décédé à la date de prescription	Vérifiez les éléments présents sur la prescription médicale : - Prescripteur - date de prescription
2900 005	"FACTURE DEJA PAYEE"	Une facture portant le même numéro a déjà été réglée pour le même bénéficiaire des soins.	1/ Veuillez exploiter vos retours ARL, Noémie et retours sur le traitement des lots. 2/ Pensez à vérifier vos remboursements sur votre compte Espace pro. Dans le cas d'un paiement non trouvé, ne télétransmettez pas à nouveau mais effectuez une réclamation sur le site ameli.fr , via la fiche RECLAPS (Ameli.fr/Espace professionnel de Santé/ Orthoptistes/Votre caisse/Vos réclamations en quelques clics).
0450 072	"Situation d'exonération inconnue pour le bénéficiaire"	L'exonération est sur la carte Vitale mais n'est pas trouvée dans notre fichier à la date des soins	1/ Consultez les droits de votre patient sur Espace pro ou l'attestation de droits 2/ Avant de télétransmettre, assurez-vous des éléments suivants sur votre facture: La caisse d'affiliation Le numéro de sécurité sociale de l'assuré Les situations d'exonération
0250 050	"L'assuré est absent de notre référentiel"	L'assuré ne dépend pas ou plus de notre organisme Le numéro d'identification de l'assuré est erroné	3/ Pensez à actualiser votre fichier patientèle N'hésitez pas à rappeler au patient d'effectuer la mise à jour de sa carte Vitale à chaque changement de situation.
0317 051	"Incompatibilité nature d'assurance / régime"	L'assuré n'a pas de droits ouverts à la date des soins	



Où trouver les informations ?

Connaissez-vous ADRI : Acquisition des Droits Intégrés?

La version du logiciel de facturation SESAM-Vitale autorisée ADRI vous permet de fiabiliser votre facturation. C'est l'assurance de facturer avec les droits à jour, avec ou sans carte vitale. Un gain de temps grâce à la réduction des rejets !

Pour coder et facturer vos actes

=> www.ameli.fr (Professionnel de Santé > exercer au quotidien > Nomenclatures et codages)

Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle

=> [Espace pro](#)

N'oubliez pas !

- >> De mettre à jour régulièrement votre logiciel avec votre éditeur
- >> De mettre à jour régulièrement votre fichier patients
- >> De prévenir la Cpam de tout changement d'adresse mail sur flux-orthoptistes@cpam-bordeaux.cnamts.fr pour recevoir vos retours sur le traitement des lots

Le saviez-vous ?

Vous avez besoin de consulter l'attestation de droits d'un patient ou son attestation de tiers payant intégral ? S'il ne l'a pas sur lui et qu'il dispose de l'application compte ameli, il peut se connecter et vous la présenter sur son smartphone. Pratique !